



Huissier et notaire pour une succession

Par **Bernard47**, le **26/09/2008 à 00:52**

Bonjour ,

Un huissier peut il intervenir chez un notaire pour lui faire bloquer une somme d'argent dû à l'un des héritiers ?

Il n'y a que de l'argent dans cette succession.

Si oui cela bloquera ou retardera t'il le versement des parts aux autres héritiers?

D'avance merci de votre réponse.

Par **superve**, le **26/09/2008 à 22:20**

bonjour

Oui un huissier le peut, cela ne bloquera que la part de l'héritier débiteur, à concurrence des sommes pour lesquelles la saisie est pratiquée.

Il n'y a aucune raison que cela retarde le paiement de la succession, à l'égard des autres héritiers.

De quelle procédure s'agit-il exactement ? une saisie attribution ?

Bien cordialement.